

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Jean-Jacques DUPREZ, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard VALKRE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Monique DINET à Christian RAYOT et Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 05 janvier 2026	Le 08 janvier 2026	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-01-06 Remplacement des menuiseries extérieures – Ailes ouest et nord – Bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt – Sollicitation de DETR
Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n°2016-09-14 relative à la réhabilitation du bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt,

En 2013, la Communauté de communes du Sud Territoire a acquis auprès de la Ville de Beaucourt le site industriel des Fonteneilles, et plus particulièrement le bâtiment emblématique dit du « Fer à Cheval ». Cette acquisition s'inscrit dans une volonté forte de reconversion d'une friche industrielle stratégique, à la fois porteuse d'histoire et de potentiel de développement économique durable.

Ancienne usine issue de l'exceptionnelle aventure industrielle portée par Frédéric Japy dès la fin du XVIII^e siècle, le site témoigne du rôle majeur joué par Beaucourt dans l'essor industriel européen. Les innovations techniques développées par les industries Japy ont fait de ce territoire l'un des pôles industriels les plus dynamiques du continent au XIX^e siècle, laissant un héritage bâti et paysager structurant pour la ville.

Aujourd'hui, la Communauté de communes entend faire de cet héritage un levier de développement économique, d'attractivité territoriale et de transition écologique. Après la déconstruction des bâtiments annexes dépourvus d'intérêt patrimonial, les efforts ont été concentrés sur la préservation et la remise en valeur du bâtiment du Fer à Cheval, notamment par sa mise hors d'eau, sa dépollution et la libération d'espaces fonciers à l'arrière du site.

Le projet bénéficie d'un cadre paysager exceptionnel grâce à la proximité immédiate du parc des Cèdres, vaste espace naturel communal qui constitue un élément majeur de l'identité beaucourtoise. La cohabitation historique entre patrimoine industriel, espaces naturels et paysages arborés est pleinement intégrée à la démarche d'aménagement, avec pour objectif de renforcer la qualité environnementale du site et de préserver les continuités paysagères.

Depuis 2021, la réhabilitation progressive de l'aile sud du bâtiment, le long de la rue Frédéric Japy, illustre concrètement cette ambition. Les travaux menés par la Communauté de communes ont permis l'accueil d'activités tertiaires, culturelles et de services publics, favorisant une mixité fonctionnelle génératrice de dynamisme local. L'installation de la Police Municipale Intercommunale et de l'antenne de l'École de musique intercommunale, opérationnelles depuis 2022, ainsi que l'implantation prochaine de la médiathèque municipale de Beaucourt au premier étage, renforcent l'attractivité du site et son rôle structurant dans la vie du territoire.

La reconversion de cette friche industrielle constitue ainsi un outil stratégique au service du développement économique, en proposant une offre immobilière qualitative adaptée à l'accueil d'activités, d'emplois et d'investissements, au cœur d'un environnement naturel remarquable. Elle participe également à la requalification de l'entrée de ville de Beaucourt côté Dasle, améliorant l'image du territoire et son attractivité résidentielle et touristique.

Plus largement, ce projet s'inscrit dans une démarche exemplaire de recyclage foncier et de sobriété urbaine, en privilégiant la réutilisation d'un site existant plutôt que l'extension urbaine. Il concilie développement économique, qualité de vie et préservation des espaces naturels, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux et paysagers.

À travers cet aménagement, la Communauté de communes du Sud Territoire poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- soutenir la dynamique économique et touristique du territoire par l'accueil et le développement d'activités économiques, tertiaires et de services,
- encourager la mixité des usages et des fonctions, notamment par la création de logements,
- améliorer durablement le cadre de vie et résorber les situations de dégradation urbaine,
- renforcer l'attractivité du centre-ville et accompagner son renouvellement,
- préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager comme vecteur d'identité locale,

- protéger, mettre en valeur et connecter les espaces naturels et paysagers, en particulier en lien avec le parc des Cèdres.

Afin de faire coïncider l'ensemble des travaux d'enveloppe du bâtiment pour une cohérence d'ensemble du projet et garantir son avancée et sa réussite, la CCST souhaite aujourd'hui lancer une nouvelle phase de travaux, qui consiste à **remplacer la totalité des menuiseries extérieures du bâtiment du Fer à Cheval sur les deux ailes restantes (Ouest et Nord) et ainsi fermer le bâtiment.**

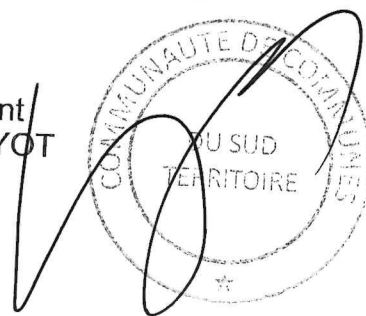
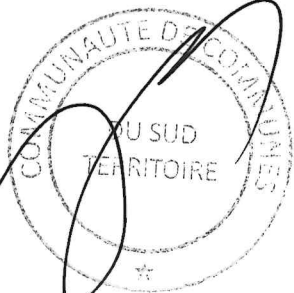
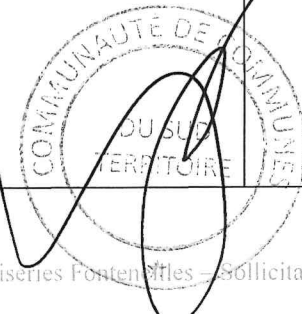
Le cout estimatif du changement de la totalité des menuiseries extérieures est établi à 613 771 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	575 880	DETR 2026	150 000
		CCST autofinancement	463 771
Honoraires Techniques + frais annexes et de gestion	37 891		
TOTAL	613 771	TOTAL	613 771

Dans ce cadre, la CCST sollicite l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 d'un montant de 150 000 euros, nécessaire à la réalisation des travaux envisagés.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2026, d'un montant de 150 000 euros au taux maximal d'intervention ;**
- D'adopter l'opération qui s'élève à 613 771 euros HT ;**
- D'approuver le plan prévisionnel ci-dessus ;**
- D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur. Et publication ou notification le LUNDI 19 JAN. 2026 Le Président, Le Président Christian RAYOT	Le Président, Le Président Christian RAYOT   
--	---